

1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves en situation de handicap	26
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé	30
1.9	Les structures de formation initiale	32

Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

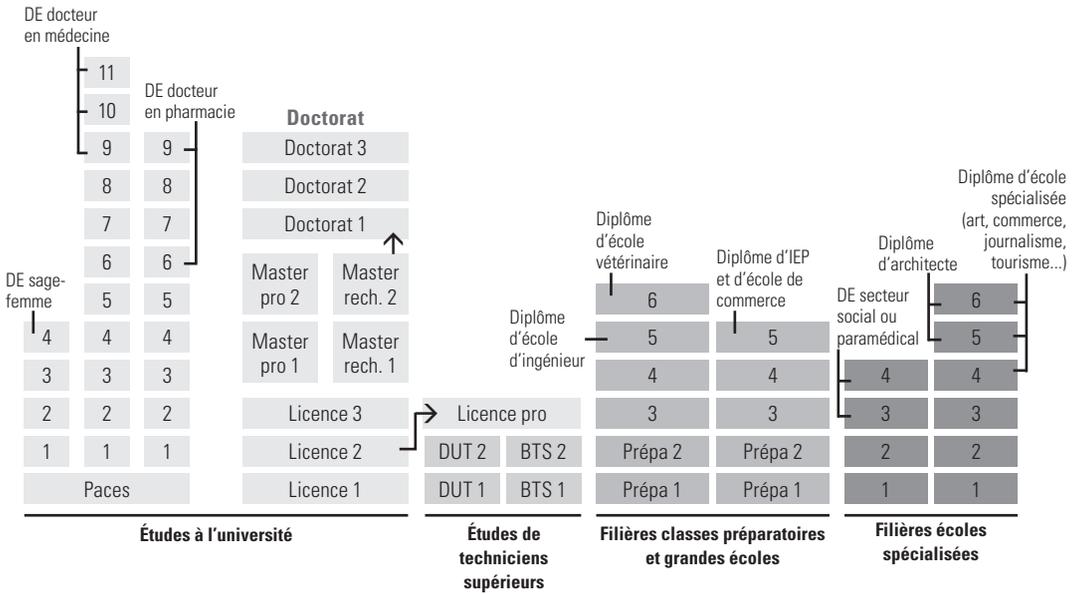
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

Remarque

Ensemble du Supérieur : source Onisep.



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	CAP	BEP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP	Seconde BEP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)			
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / Dima
	Cycle central	Quatrième		
Cinquième		Sixième à troisième Segpa		
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième			

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année	
		6 ans Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section		
	Moyenne section		
	Petite section		

Brevet Examen terminal → Passage d'une formation à une autre  Enseignements adaptés, ASH

Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,3 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 130 000 de plus qu'à la rentrée précédente [1].

L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de plus de 2 points (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). Tous les types d'établissement participent à la croissance. Les universités, qui concentrent le plus fort contingent d'étudiants, affichent cette année une hausse comparable à celles des écoles. Le second degré connaît le même rythme de hausse que le premier degré (+0,6 %), contrairement aux années passées où les effectifs évoluaient en sens opposé. Cela étant, la situation est très contrastée selon le type d'établissement. On assiste notamment à une baisse sensible du nombre de jeunes inscrits dans un centre de formation des apprentis (- 15 000, soit - 5,0 %). Parallèlement, les lycéens professionnels sont plus nombreux (+ 13 000). Au total, la voie professionnelle secondaire connaît une légère érosion, beaucoup moins marquée qu'au cours des années 2010 à 2012. Le second cycle général et technologique quant à lui poursuit sa croissance soutenue (+ 1,3 %, hors agriculture et santé). Enfin, la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté se confirme.

Globalement, les effectifs d'apprentis sont pour la première fois nettement orientés à la baisse [2]. La croissance des jeunes inscrits dans des formations supérieures ne suffit plus à compenser la baisse – brutale, on l'a vu – des apprentis du secondaire, d'autant qu'elle est plus modeste que les années passées.

Définitions

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré

Voir « Définitions » en 4.1.

Universités

En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Les effectifs restent toutefois comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.4.

CPGE, STS, DUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	Évol (%) 2013/2012
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	0,6
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	0,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	0,4
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	2,1
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8	0,9
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6	0,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3	1,9
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1,3
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4	-1,3
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	147,5	148,6	0,7
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	72,8	71,7	-1,5
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	444,8	432,4	-2,8
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	302,8	287,7	-5,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	135,4	138,9	2,6
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7	5,8	-12,5
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 379,2	2 429,9	2,1
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 321,1	1 355,9	2,6
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	91,3	93,5	2,4
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	253,7	255,0	0,5
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	114,7	115,8	1,0
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	134,3	137,3	2,2
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	131,0	134,2	2,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	132,9	132,9	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	200,1	205,3	2,6
<i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (5)</i>	<i>nd</i>	<i>35,5</i>	<i>36,2</i>	<i>48,7</i>	<i>58,7</i>	<i>57,6</i>	<i>57,6</i>	<i>58,8</i>	<i>61,3</i>	<i>4,2</i>
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 185,2	15 316,0	0,9
Total élèves du premier degré (6)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4	6 825,2	0,6
Total élèves et apprentis du second degré (6)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 886,2	5 922,1	0,6
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 514,6	2 568,8	2,2

(1) Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

(2) Données provisoires pour l'année 2013.

(3) La présentation a été revue. Les effectifs de l'université de Lorraine, comptabilisés les années précédentes dans la rubrique « Autres établissements », ont été réintégrés dans les universités (rentrées 2011 et 2012).

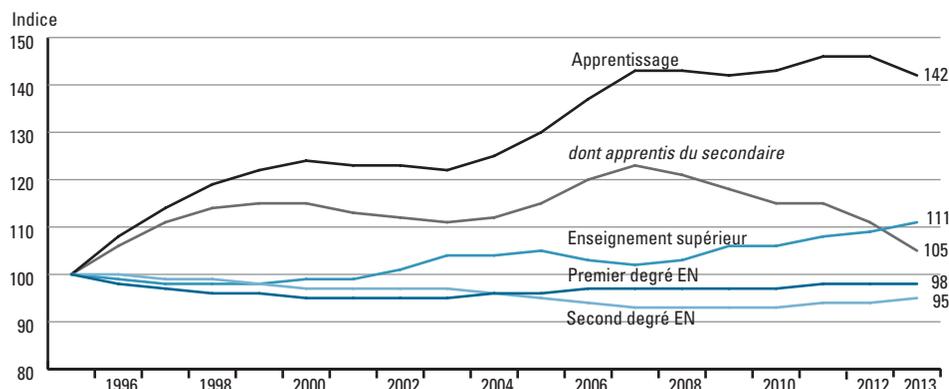
(4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

(5) Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).

(6) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

[2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

En 2012-2013, les effectifs de la population scolarisée (14 916 300) ont augmenté de 37 800 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente [1]. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,7 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2012-2013.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 [1]. Ils baissent pour les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen, Dijon et Clermont-Ferrand (entre - 0,3 % et - 0,6 %). La baisse est nettement plus importante pour les académies de Martinique (- 2,8 %) et de Guadeloupe (- 2,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (+ 1,5 %). La population scolaire progresse également dans d'autres académies : + 1,1 % à Toulouse, + 0,8 % à Lyon, + 0,7 % à Créteil, Paris et Rennes, + 0,6 % à Bordeaux, Montpellier et Versailles et + 0,4 % à Grenoble, Limoges et Nantes. Dans les autres académies, les effectifs scolarisés en 2012-2013 sont pratiquement stables par rapport à 2011-2012.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,5 % dans l'académie de Corse à 31,9 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (28,9 %). Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,4 % en Haute-Garonne contre 16,5 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,1 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,6 %) est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et, depuis 2012, l'ensemble des effectifs en formation continue. De même, depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2011 et 2012). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Taux de scolarisation

Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

[1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2012-2013

Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2012/2011 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2012/2011 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute Provence	29 791	-1,6	162 950	18,3	Meurthe-et-Moselle	179 371	0,2	734 597	24,4
Hautes-Alpes	25 951	-0,7	141 409	18,4	Meuse	36 727	-1,2	193 119	19,0
Bouches-du-Rhône	465 566	0,0	1 989 380	23,4	Moselle	211 424	-0,5	1 044 948	20,2
Vaucluse	122 667	-0,4	553 298	22,2	Vosges	75 158	-1,1	377 128	19,9
Aix-Marseille	643 975	-0,2	2 847 037	22,6	Nancy-Metz	502 680	-0,4	2 349 792	21,4
Aisne	113 463	-1,1	542 967	20,9	Loire-Atlantique	322 002	0,6	1 323 238	24,3
Oise	180 853	0,4	809 549	22,3	Maine-et-Loire	200 366	0,3	799 907	25,0
Somme	137 629	0,0	573 183	24,0	Mayenne	66 877	-0,2	308 945	21,6
Amiens	431 945	-0,1	1 925 699	22,4	Sarthe	125 600	0,1	568 844	22,1
Doubs	128 453	0,5	533 091	24,1	Vendée	133 426	0,7	657 548	20,3
Jura	52 683	-0,5	261 287	20,2	Nantes	848 271	0,4	3 658 482	23,2
Haute-Saône	47 087	-0,5	240 238	19,6	Alpes-Maritimes	228 350	-0,3	1 080 949	21,1
Territoire de Belfort	33 265	-1,4	144 172	23,1	Var	195 562	-0,1	1 022 830	19,1
Besançon	261 488	-0,1	1 178 788	22,2	Nice	423 912	-0,2	2 103 779	20,2
Dordogne	69 440	-0,5	418 876	16,6	Cher	55 596	-0,6	310 709	17,9
Gironde	351 287	1,1	1 493 063	23,5	Eure-et-Loir	89 212	0,6	434 567	20,5
Landes	70 374	0,5	397 708	17,7	Indre	39 992	-1,7	229 121	17,5
Lot-et-Garonne	61 411	0,7	333 553	18,4	Indre-et-Loire	140 069	0,1	599 260	23,4
Pyrénées-Atlantiques	134 169	-0,2	662 208	20,3	Loir-et-Cher	64 303	0,2	334 819	19,2
Bordeaux	686 681	0,6	3 305 408	20,8	Loiret	149 291	0,2	665 136	22,4
Calvados	160 105	-0,2	689 712	23,2	Orléans-Tours	538 463	0,0	2 573 612	20,9
Manche	97 158	-1,3	500 984	19,4	Paris	660 564	0,7	2 285 911	28,9
Orne	57 774	-0,9	289 371	20,0	Charente	65 126	-0,5	352 833	18,5
Caen	315 037	-0,6	1 480 067	21,3	Charente-Maritime	121 051	-0,2	633 838	19,1
Allier	61 374	-0,7	342 619	17,9	Deux-Sèvres	71 954	-0,1	374 190	19,2
Cantal	24 863	-0,5	146 459	17,0	Vienne	103 446	0,1	431 795	24,0
Haute-Loire	45 356	0,1	226 473	20,0	Poitiers	361 577	-0,1	1 792 656	20,2
Puy-de-Dôme	145 128	-0,5	640 791	22,6	Ardennes	56 339	-1,3	281 200	20,0
Clermont-Ferrand	276 721	-0,5	1 356 342	20,4	Aube	65 148	0,4	305 254	21,3
Corse-du-Sud	23 206	0,2	148 896	15,6	Marne	135 815	0,2	566 583	24,0
Haute-Corse	29 904	0,3	172 404	17,3	Haute-Marne	34 005	-2,0	179 880	18,9
Corse	53 110	0,2	321 300	16,5	Reims	291 307	-0,3	1 332 917	21,9
Seine-et-Marne	322 846	0,5	1 363 954	23,7	Côtes-d'Armor	119 743	0,1	601 579	19,9
Seine-Saint-Denis	384 001	0,4	1 552 589	24,7	Finistère	195 849	0,1	905 219	21,6
Val-de-Marne	299 986	1,3	1 353 727	22,2	Ille-et-Vilaine	271 021	1,5	1 015 903	26,7
Créteil	1 006 833	0,7	4 270 270	23,6	Morbihan	155 875	0,8	737 385	21,1
Côte-d'Or	126 396	-0,2	528 490	23,9	Rennes	742 488	0,7	3 260 086	22,8
Nièvre	37 846	-1,8	216 405	17,5	Eure	124 516	0,5	595 192	20,9
Saône-et-Loire	103 625	-0,2	556 947	18,6	Seine-Maritime	297 800	-0,1	1 254 541	23,7
Yonne	65 204	0,1	342 124	19,1	Rouen	422 316	0,1	1 849 733	22,8
Dijon	333 071	-0,3	1 643 966	20,3	Bas-Rhin	257 914	0,1	1 104 175	23,4
Ardèche	62 278	0,2	321 230	19,4	Haut-Rhin	153 503	-0,2	756 561	20,3
Drôme	104 656	0,1	494 099	21,2	Strasbourg	411 417	0,0	1 860 736	22,1
Isère	302 336	0,4	1 233 033	24,5	Ariège	26 733	0,0	153 218	17,4
Savoie	89 623	-0,2	425 546	21,1	Aveyron	50 578	-0,1	275 574	18,4
Haute-Savoie	161 481	1,1	766 712	21,1	Haute-Garonne	327 555	1,4	1 291 398	25,4
Grenoble	720 374	0,4	3 240 620	22,2	Gers	33 979	0,4	190 725	17,8
Nord	672 840	0,2	2 582 525	26,0	Lot	28 955	-1,0	175 887	16,5
Pas-de-Calais	333 895	-0,3	1 465 093	22,8	Hautes-Pyrénées	44 000	0,4	229 290	19,2
Lille	1 006 735	0,1	4 057 618	24,8	Tarn	74 632	1,5	382 387	19,5
Corrèze	43 637	0,3	241 934	18,0	Tarn-et-Garonne	50 184	2,4	250 555	20,0
Creuse	18 348	-0,9	121 563	15,1	Toulouse	636 616	1,1	2 949 034	21,6
Haute-Vienne	77 271	0,7	377 575	20,5	Yvelines	337 488	0,3	1 420 908	23,8
Limoges	139 256	0,4	741 072	18,8	Essonne	295 555	0,9	1 239 209	23,9
Ain	127 398	1,2	616 548	20,7	Hauts-de-Seine	370 470	0,7	1 605 784	23,1
Loire	171 425	-0,3	754 356	22,7	Val-d'Oise	289 594	0,4	1 195 239	24,2
Rhône	483 868	1,1	1 783 728	27,1	Versailles	1 293 107	0,6	5 461 140	23,7
Lyon	782 691	0,8	3 154 632	24,8	France métropolitaine	14 382 210	0,3	63 730 820	22,6
Aude	67 821	0,1	366 449	18,5	Guadeloupe	117 449	-2,1	454 742	25,8
Gard	150 035	0,2	734 988	20,4	Guyane	80 026	1,5	251 099	31,9
Hérault	265 921	1,0	1 091 488	24,4	Martinique	91 907	-2,8	389 131	23,6
Lozère	16 245	0,6	76 962	21,1	La Réunion	244 683	-0,2	843 076	29,0
Pyrénées-Orientales	91 553	0,5	460 236	19,9	France métr. + DOM	14 916 275	0,3	65 668 868	22,7
Montpellier	591 575	0,6	2 730 123	21,7					

Présentation

Pendant l'année scolaire 2012-2013, 14 916 300 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale [1].

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux, en recul pour la onzième année consécutive, atteint 11 % à la rentrée 2012.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 25 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

L'apprentissage est stable. Il augmente très légèrement pour les jeunes âgés de 21 et 25 ans, ce qui traduit la hausse de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. En dehors de cette tranche d'âge, il stagne ou même recule pour ceux âgés de 16 ans et 19 ans (voir 5.1). L'espérance de scolarisation est stable par rapport aux deux années précédentes. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2012-2013 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus longue pour les filles que pour les garçons (3 années contre 2,5 années) ; elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et, depuis 2012, l'ensemble des effectifs en formation continue. De même, depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2011 et 2012). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR).

Enseignement spécialisé hors MENESR

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENESR, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENESR

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENESR.

Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis

Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

[1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENESR y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2 ^{ème} degré MENESR y c. adapté	Autres formations du 2 ^{ème} degré	Apprentis	Enseignement supérieur		
2011-2012	0-1 an	1 633 254	so									
2010	2 ans	826 212	90 981	11,0 (-0,6)	11,0 (-0,6)							
2009	3 ans	818 208	803 727	98,2 (0,0)	98,2 (0,0)							
2008	4 ans	823 163	823 587	100 (0,1)	100 (0,1)							
2007	5 ans	814 259	817 367	100 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)						
2006	6 ans	829 755	834 554	100 (0,5)	100 (0,5)	0,2 (0,0)						
2005	7 ans	810 997	812 677	100 (0,2)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)						
2004	8 ans	807 874	805 701	99,7 (0,2)	99,3 (0,2)	0,4 (0,0)						
2003	9 ans	805 398	799 125	99,2 (0,2)	98,7 (0,3)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)					
2002	10 ans	813 115	802 487	98,7 (-0,3)	95,1 (-0,2)	0,6 (0,0)	3,0 (-0,1)					
2001	11 ans	825 580	818 483	99,1 (-0,1)	14,0 (-1,1)	0,6 (0,0)	84,5 (1,0)					
2000	12 ans	841 784	825 767	98,1 (-0,5)	0,4 (0,0)	0,8 (0,0)	97,0 (-0,4)					
1999	13 ans	806 069	793 522	98,4 (0,2)		0,9 (0,0)	97,4 (0,2)	0,2 (0,0)				
1998	14 ans	801 361	785 687	98 (-0,2)		0,9 (0,0)	95,6 (-0,2)	1,6 (0,0)				
1997	15 ans	790 927	775 882	98,1 (0,5)		0,9 (0,0)	90,3 (0,6)	4,1 (-0,1)	2,8 (0,0)			
1996	16 ans	807 550	754 301	93,4 (0,2)		0,9 (0,0)	81,1 (0,5)	4,5 (0,1)	6,9 (-0,3)			
1995	17 ans	805 086	717 592	89,1 (0,0)		0,8 (0,0)	73,5 (-0,1)	4,1 (0,0)	8,2 (0,0)	2,6 (0,1)		
1994	18 ans	781 677	590 751	75,6 (-1,3)		0,6 (0,0)	30,0 (-3,6)	2,5 (-0,5)	7,7 (0,0)	34,8 (2,8)		
1993	19 ans	775 151	482 360	62,2 (-1,2)		0,4 (0,0)	9,5 (-3,1)	1,3 (-0,3)	7,1 (-0,2)	43,9 (2,4)		
1992	20 ans	801 003	411 808	51,4 (-1,1)		0,1 (0,0)	2,6 (-1,2)	0,6 (-0,1)	6,5 (0,0)	41,6 (0,2)		
1991	21 ans	793 811	339 941	42,8 (0,4)		0,1 (0,0)	0,8 (-0,3)	0,4 (0,0)	5,4 (0,2)	36,1 (0,5)		
1990	22 ans	794 076	279 468	35,2 (0,3)			0,3 (-0,1)	0,3 (0,0)	4,3 (0,2)	30,2 (0,1)		
1989	23 ans	787 581	206 487	26,2 (0,3)			0,3 (0,0)	0,3 (0,0)	3,1 (0,2)	22,6 (0,1)		
1988	24 ans	789 706	139 694	17,7 (0,6)			0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	2,0 (0,2)	15,3 (0,4)		
1987	25 ans	783 291	87 649	11,2 (0,2)				0,2 (0,0)	1,2 (0,1)	9,8 (0,2)		
1986	26 ans	793 929	60 287	7,6 (0,1)				0,2 (0,0)	0,5 (0,0)	7,0 (0,1)		
1985	27 ans	790 519	41 374	5,2 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	4,9 (-0,1)		
1984	28 ans	785 806	30 561	3,9 (0,0)				0,1 (0,0)		3,7 (-0,1)		
1983	29 ans	774 857	23 551	3,0 (0,1)				0,1 (0,0)		2,9 (0,1)		
1982 et avant	30 et plus	41 556 869	160 904	0,4 (0,0)						0,4 (0,0)		
Total		65 668 868	14 916 275	22,7 (0,0)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,2 (0,0)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)		

(p) : provisoire.

so : sans objet.

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2011. Exemple : à 20 ans, 51,4 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2012, soit 1,1 point de moins qu'à la rentrée 2011.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2009 2010	2010 2011	2011 2012 (p)	2012 2013 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2	6,2
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	5,9	6,0	6,0	6,0
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,6	3,5
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,6	3,5	3,5	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,6	3,6	3,5
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,5

(1) L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2012-2013, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 71,6 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2012-2013, contre 58,5 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (75,4 % contre 68,0 %). Au même âge, 20,7 % des garçons sont encore en quatrième alors que seulement 15,8 % des filles sont dans ce cas [2]. Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 56,9 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 44,8 % des garçons [1]. Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (61,4 % pour les filles et 48,7 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,9 %) que les filles (29,4 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 11,7 % et 9,9 %).

Définitions

Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2012).

Préapprentissage

Voir « Définitions » en 5.1.

Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit principalement des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit principalement des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	11 920	20 280	32 200	11 703	19 533	31 236	3 027	5 427	8 454	2 344	3 829	6 173
6 ^e et 5 ^e	2 626	4 124	6 750	361	427	788	115	132	247	24	38	62
4 ^e	61 997	84 858	146 855	4 291	6 147	10 438	247	286	533	41	45	86
3 ^e (y compris préapprentissage)	295 005	278 880	573 885	80 125	108 354	188 479	8 918	11 141	20 059	1 000	1 209	2 209
2 ^{ème} générale et techno	12 373	12 142	24 515	219 383	181 742	401 125	43 335	42 987	86 322	5 170	5 054	10 224
1 ^{ère} générale et techno	263	425	688	11 492	11 287	22 779	187 349	149 185	336 534	47 247	45 843	93 090
Terminale générale et techno	18	26	44	302	446	748	10 883	9 784	20 667	171 083	130 009	301 092
Pro court scolaire (1)	43	61	104	5 961	6 496	12 457	22 916	28 336	51 252	20 929	23 794	44 723
Pro court apprentissage (1)	3	14	17	3 212	10 402	13 614	11 623	35 970	47 593	12 581	37 953	50 534
Pro long scolaire (1)	243	376	619	40 587	50 756	91 343	79 814	94 960	174 774	78 571	95 049	173 620
Pro long apprentissage (1)	1	2	3	436	2 407	2 843	1 344	6 125	7 469	3 988	10 907	14 895
Post-bac	3	4	7	14	18	32	129	268	397	10 922	9 969	20 891
Total scolarisés	384 495	401 192	785 687	377 867	398 015	775 882	369 700	384 601	754 301	353 900	363 699	717 599
Non-scolarisés (2)	6 853	8 821	15 674	7 634	7 411	15 045	23 520	29 729	53 249	39 095	48 392	87 487
Population	391 348	410 013	801 361	385 501	405 426	790 927	393 220	414 330	807 550	392 995	412 091	805 086

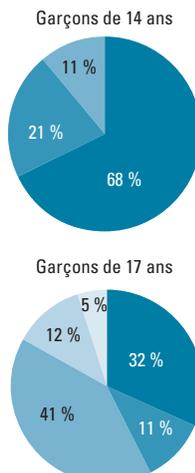
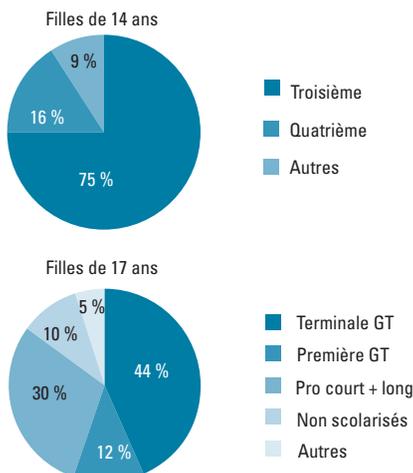
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	3,0	4,9	4,0	3,0	4,8	3,9	0,8	1,3	1,0	0,6	0,9	0,8
6 ^e et 5 ^e	0,7	1,0	0,8	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	15,8	20,7	18,3	1,1	1,5	1,3	0,1	0,1	0,1	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentissage)	75,4	68,0	71,6	20,8	26,7	23,8	2,3	2,7	2,5	0,3	0,3	0,3
2 ^{ème} générale et techno	3,2	3,0	3,1	56,9	44,8	50,7	11,0	10,4	10,7	1,3	1,2	1,3
1 ^{ère} générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,8	2,9	47,6	36,0	41,7	12,0	11,1	11,6
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,8	2,4	2,6	43,5	31,5	37,4
Pro court scolaire (1)	€	€	€	1,5	1,6	1,6	5,8	6,8	6,3	5,3	5,8	5,6
Pro court apprentissage (1)	€	€	€	0,8	2,6	1,7	3,0	8,7	5,9	3,2	9,2	6,3
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,5	12,5	11,5	20,3	22,9	21,6	20,0	23,1	21,6
Pro long apprentissage (1)	€	€	€	0,1	0,6	0,4	0,3	1,5	0,9	1,0	2,6	1,9
Post-bac	€	€	€	€	€	€	€	0,1	€	2,8	2,4	2,6
Total scolarisés	98,2	97,8	98,0	98,0	98,2	98,1	94,0	92,8	93,4	90,1	88,3	89,1
Non-scolarisés (2)	1,8	2,2	2,0	2,0	1,8	1,9	6,0	7,2	6,6	9,9	11,7	10,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

Présentation

310 900 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés à la rentrée 2013, soit une hausse de 4,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux [1].

Le milieu ordinaire scolarise 13 600 élèves supplémentaires, soit une hausse de 6 % (contre 6,9 % en 2012) alors que la scolarisation dans les établissements spécialisés diminue légèrement (- 0,8 %, soit 700 élèves de moins). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 4,3 % dans les classes du premier degré et de 8,2 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 2,8 % et 12,5 %). Les Segpa scolarisent 400 élèves de moins (- 2,8 %).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif [2].

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (63 100 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (36 000 élèves). Ils sont plus souvent en Clis ou en Ulis (56 200 élèves) qu'en classe ordinaire (42 800 élèves) et forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

Milieu ordinaire

La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

Sources :

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteur de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MENESR-DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.10.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2004	2006	2007	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	Évolution 2012-2013 (%)
Premier degré	96 396	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	3,8
dont PPS (2)	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	
Classe ordinaire	58 812	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	4,3
Clis	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	2,8
% public	91,5	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	9,5
dont PPS (2)	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	
Classe ordinaire	31 454	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	8,2
dont Segpa collège	nd	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	-2,8
Ulis	5 988	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	12,5
% public	88,5	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	6,0
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	-4,1
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	-0,4
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	-0,8
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	6,3
Ensemble (4)	210 979	232 312	238 429	243 968	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	4,2

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés (3)		
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont Erea					
Premier degré	94 782			46 783	141 565	5 448	60 999	66 447
Prélémentaire	28 340			7 174	35 514	2 412	20 292	22 704
Élémentaire	66 442			39 609	106 051	3 036	40 707	43 743
Second degré	68 473	15 582	2 171	29 122	97 595	2 130	6 863	8 993
Premier cycle	52 757	15 582	1 033	11 492	64 249	1 466	5 419	6 885
Second cycle	15 217		1 096	2 605	17 822	664	1 444	2 108
Autre niveau (4)	499		42	15 025	15 524			
Niveau indéterminé (5)						353	3 424	3 777
Total	163 255	15 582	2 171	75 905	239 160	7 931	71 286	79 217

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis				
Troubles intellectuels et cognitifs	27 635	35 428	15 207	20 785	99 055	723	35 862	36 585
Troubles du psychisme	25 273	4 393	13 754	2 588	46 008	4 173	16 391	20 564
Troubles du langage et de la parole	14 602	2 247	18 105	2 378	37 332	227	1 415	1 642
Troubles auditifs	3 355	689	2 960	580	7 584	2	3 019	3 021
Troubles visuels	2 129	244	2 214	206	4 793	4	682	686
Troubles viscéraux	2 088	149	1 476	83	3 796	394	76	470
Troubles moteurs	8 954	1 116	9 766	1 168	21 004	632	3 015	3 647
Plusieurs troubles associés	7 898	2 307	3 334	1 224	14 763	1 078	7 795	8 873
Autres troubles	2 848	210	1 657	110	4 825	612	1 868	2 480
Polyhandicap (1)						86	1 163	1 249
	94 782	46 783	68 473	29 122	239 160	7 931	71 286	79 217

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

D'environ 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

Définitions

Un « allophone arrivant »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.01.

[1] Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
Ensemble des élèves allophones	39,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0	44,4	45,3
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
Ensemble des élèves	9 534,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1	9 515,7	9 583,9
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

(1) Données révisées.

[2] Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	1 623	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	1 047	88,2
Besançon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	447	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	1 134	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	224	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	587	86,8
Corse	168	62,0	194	95,5	8	-	370	297	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	4 255	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	669	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	2 085	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	965	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	427	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	2 706	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	1 801	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	946	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	873	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	1 527	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	1 054	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	2 731	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	440	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	578	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	901	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	657	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	1 045	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	1 191	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	5 127	94,1
France métr.	19 053	78,3	18 090	91,6	4 498	85,8	41 641	35 338	84,9
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	274	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	1 233	70,1
Martinique	116	64,5	151	36,5	22	63,6	289	144	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	656	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	310	85,3
DOM	2 575	67,6	1 049	80,7	57	54,7	3 681	2 617	71,1
France métr. + DOM y c. Mayotte	21 628	77,0	19 139	91,0	4 555	85,4	45 322	37 934	83,7

Présentation

En 2013-2014 en France métropolitaine et dans les DOM, 1 162 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La part des enseignants est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (78,4 %, dont 66,7 % dans le secteur public). Les personnels non enseignants du secteur public (21,6 % de la population) comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs de l'ensemble du personnel ont diminué de 13,6 % depuis 1999 [1] [2]. Ceux des non-enseignants du secteur public ont considérablement baissé entre 1999 et 2011 (- 32,1 %), en grande partie en raison du transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales initié en 2004. Le nombre des non-enseignants a de nouveau augmenté entre 2011 et 2012 (+ 2,8 %), du fait de la très forte progression des effectifs d'assistants d'éducation (+ 31,9 %). En 2013, le nombre d'assistants d'éducation fléchit (- 1,0 %), les effectifs globaux des non-enseignants suivent le même mouvement (- 1,1 %). Parmi les enseignants, la baisse des effectifs est de 7,1 % par rapport à 1999, nettement plus accentuée dans le public (- 7,9 %) que dans le privé (- 2,2 %).

Dans l'enseignement scolaire du secteur public, ce sont essentiellement les effectifs des enseignants du second degré qui, depuis 2003, régressent (- 11,8 %) malgré l'intégration en 2010 des stagiaires en formation dans les effectifs enseignants. Dans le premier degré public, le nombre d'enseignants a globalement augmenté depuis 1999 (+ 2,6 %), mais est en baisse sur les trois dernières rentrées scolaires. Le secteur privé enregistre également une baisse des effectifs. Elle concerne ceux du second degré depuis 2004 (- 6,7 %) avec une stabilisation en 2013 et touche également le premier degré, depuis 2005 (- 6,0 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur représentent 6,1 % de l'ensemble des personnels en 2013 (non compris les enseignants non permanents) et 7,8 % des enseignants. Leurs effectifs ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, année à partir de laquelle ils ont fortement diminué jusqu'en 2012 (- 10,4 %). Ils progressent à nouveau en 2013 (+ 1,8 %).

Définitions

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels, doctorants (voir 9.16). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'éducation nationale et en rectorat.

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2014.

- Annuaire EPP, Agora, Poppée-Bib et Poppée-ITRF, de 2010 à 2014.

[1] Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire)

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants (1)	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 635	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

[2] Répartition des enseignants selon le type de programme Lof ou l'affectation, depuis 2006-2007

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire)

	2006 2007 (2)	2008 2009 (3)	2009 2010 2010	2010 2011 (4)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 339	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	413 107	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	380 630
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	703 568
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 123	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	43 379
Enseignement du 2 nd degré privé	98 378	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	92 715
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (5)	144 501	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	136 094
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(6) 70 074	71 370
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	17 505	-	-	-	-	-
Ensemble des enseignants (1)	982 678	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	911 032
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	287 785 60 635	242 377 67 538	252 197 68 949	248 080 68 321	247 332 68 766	247 523 68 821	254 362 90 754	251 508 89 827
Ensemble	1 270 463	1 182 780	1 196 694	1 176 538	1 162 583	1 167 489	1 166 103	1 162 540
Part des enseignants/ensemble	77,3	79,5	78,9	78,9	78,7	78,8	78,2	78,4

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

(2) À partir de 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(4) À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

(5) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(6) Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENESR. À la rentrée 2013, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 300 écoles publiques et 5 300 écoles privées. Le nombre d'écoles poursuit sa baisse en 2013 dans le secteur public (- 0,8 %).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse de 0,2 % en 2013. En particulier, le nombre de lycées professionnels sous tutelle du MENESR a diminué de 1,9 % dans le secteur public. Dans le privé, c'est le nombre de lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents sous tutelle du MENESR qui connaît une baisse (- 1,1 %). Enfin, la baisse tendancielle du nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture, observée dans le privé depuis 2009, s'interrompt en 2013.

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Bordeaux le 1^{er} janvier 2014, par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV, porte le nombre d'universités à 74.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2013 (1,2 %), alors qu'il est stable pour les CPGE.

Le nombre d'écoles de commerce, gestion et comptabilité diminue en 2013 (- 6,3 %) ; celui des écoles supérieures artistiques et culturelles augmente de 3,8 %.

Le nombre de centres de formation d'apprentis reste stable en 2013.

Définitions

Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MENESR.

Second degré : sous tutelle du MENESR ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO

Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAAF.

Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

Sources :

- MENESR-DEPP/RERS 2.1 et 2.3.
- MENESR-DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/RERS 2.18.
- MAAF/RERS 4.23.

[1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2013/2012 (%)
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013p	
Premier degré	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	-0,7
Public	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	-0,8
Écoles maternelles	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	15 216	-1,4
Écoles élémentaires	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	32 090	-0,5
Privé	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	0,2
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 174</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>0,1</i>
Second degré	12 214	12 203	12 213	12 243	12 209	12 183	-0,2
Public	8 133	8 108	8 094	8 122	8 111	8 089	-0,3
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 439</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 493</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1,3</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	7 902	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	-0,2
Collèges	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	-0,1
Lycées professionnels	990	973	957	960	942	924	-1,9
LEGT ou polyvalents	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	0,1
Erea	80	80	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF	231	226	228	229	229	226	-1,3
Privé	4 081	4 095	4 119	4 121	4 098	4 094	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>680</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>0,0</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	3 475	3 493	3 523	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	-0,1
Collèges	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	0,5
Lycées professionnels	663	664	670	670	660	659	-0,2
LEGT ou polyvalents	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	-1,1
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFREO)	606	602	596	597	595	595	0,0
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	79	(r) 75	(r) 75	(r) 76	74	-2,6
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	(r) 114	(r) 114	(r) 114	113	-0,9
Espe	-	-	-	-	-	30	
IUFM universitaires	27	-	-	-	-	-	
IUFM non universitaires	3	-	-	-	-	-	
Établissements avec STS	2 207	2 258	2 282	2 286	2 307	2 334	1,2
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 961</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>(r) 2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>0,9</i>
Public	1 335	1 358	1 372	1 376	1 376	1 392	1,2
Privé	872	900	910	910	931	942	1,2
Établissements avec CPGE	429	442	449	449	451	451	0,0
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>0,5</i>
Public	337	345	350	350	351	354	0,9
Privé	92	97	99	99	100	97	-3,0
Écoles d'ingénieurs	245	250	254	254	253	254	0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	212	213	210	210	208	195	-6,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	237	235	235	235	236	245	3,8
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	616	623	(r) 627	(r) 627	(r) 632	632	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (r)	252	245	230	230	229	236	3,1
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	966	973	980	980	975	976	0,1
Public	251	257	264	264	(r) 268	267	-0,4
Privé	715	716	716	716	(r) 707	709	0,3

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissement ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, les CUFR d'Albi et de Mayotte.

(3) Reconstitution en 2013 des données 2012.

(4) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(5) Dont un Erea.

(r) Données révisées par rapport à l'édition 2013.